

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 MAI 2019

Plan d'investissement communal 2019-2021

Dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement Communal) 2019– 2021, des travaux de voirie, soit quatre investissements, sont proposés au Conseil communal pour approbation. Ces travaux consistent en :

- 1. L'égouttage et l'amélioration de la rue Paix Dieu**
- 2. L'égouttage et l'amélioration de la rue de l'Arbois**
- 3. Le chemisage de la rue de Biber**
- 4. L'amélioration de la rue de l'Industrie**

Le Plan prévoit respectivement **926.080,23 € de parts communales** et **605.929,08 € de parts régionales** pour exécuter l'ensemble des travaux du PIC.

Dans le cadre de ces investissements, il est donc prévu de faire la demande de subventions à la SPW dgo1 (montant plafonné à 605.929,08 €). Pour ce faire, le dossier de demande de subventions du PIC doit être transmis au SPW - DGO1 pour le 11 juin 2019.

Le Plan d'Investissement Communal est la mise en œuvre d'un mécanisme de subsides régionaux en matière de travaux.

Il s'agit d'un Décret créant un Fonds d'Investissement à destination des communes. L'élaboration de ce Décret vise à l'objectivation, à la simplification et à l'accélération des subventions allouées aux communes en matière de travaux.

Le Plan d'Investissement Communal va dans le sens d'un renforcement de l'autonomie communale. Ce Fonds couvre la durée d'une législature communale scindée en deux programmations pluriannuelles distinctes: l'une de quatre ans, l'autre de deux.

Tous les projets liés au Plan d'Investissement sont issus de besoins constatés sur le terrain.

Plan de Cohésion Sociale (PCS) – Appel à projets 2020-2025

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, un nouveau Plan pour 2020-2025 doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal.

La finalité et les objectifs d'un Plan de cohésion sociale

Dans un contexte de précarisation et d'exclusion croissantes, le Plan de cohésion sociale permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie.

Le PCS est régi par les décrets du 6 novembre 2008 et du 22 novembre 2018 qui régissent la programmation de 2020-2025.

Le Plan de cohésion sociale (PCS) s'efforce de promouvoir l'exercice de droits fondamentaux de compétence régionale par le biais du développement social des quartiers et de la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Il s'agit d'un plan d'actions coordonné visant à renforcer l'accès à un ou plusieurs droits fondamentaux répartis en 7 axes :

1. Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;

Alphabétisation / Enseigner les bases de la lecture et de l'écriture

Salon de l'emploi / Proposer l'accès à tous les services en un seul lieu

Formation professionnelle qualifiante / Former à des compétences débouchant sur une reconnaissance validée

2. Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;

Permanences Logement (guichet information...) / Informer le public sur le logement en général (hors dispositif pré-existant)

Coaching individuel logement, aide à la recherche d'un logement / Définir le projet de logement : identifier le logement cible raisonnable et le chemin pour y arriver et/ou accompagner les candidats locataires dans leur recherche.

Gestion des logements de transit / d'insertion / d'urgence / Alternatif / Assurer la gestion administrative et sociale des logements (baux, renoms, états des lieux, suivi des locataires...)

3. Le droit à la santé ;

Maison médicale / Centre médical / Impulser la création de maisons médicales / Centres médicaux

Salon de la santé / Proposer l'accès à tous les services de la santé en un seul lieu (sans caractère commercial)

Life box/Distribuer la life box et informer quant à son utilité

4. Le droit à l'alimentation ;

5. Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;

Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et

renforcement du sentiment d'appartenance / Organiser des activités qui travaillent la convivialité et l'entraide de manière permanente / continue
Création d'un lieu de rencontre et de convivialité (maison de village,...) / Impulser la création d'un lieu de convivialité
Rencontre dans un lieu de convivialité (Café Papote, bar à soupe,...) / Favoriser la rencontre autour d'un « en-cas »
Création de comités de quartier / Favoriser la création de comités de quartier
Sensibilisation à la différence / Susciter la rencontre afin de lutter contre les préjugés

6. Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;

Organisation / animation du Conseil consultatif (aînés, personnes handicapées,...) / Organiser/animer les conseils consultatifs
Co-construction / amélioration d'actions du Plan (ex. Démarche Spiral) / Co-construire /améliorer le plan en favorisant la participation citoyenne
Magasin de seconde main/Mettre en place un magasin de seconde main

7. Le droit à la mobilité.

Moyen de transport de proximité (Proxibus, flexitec, taxi social...) / Favoriser un moyen de transport individuel / collectif

8. Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial/Favoriser l'accès à un épanouissement culturel, social et familial/Renforcer la solidarité entre citoyens

Création d'un lieu de rencontre et de convivialité (maison de village,...) / Impulser la création d'un lieu de convivialité

Mise à disposition d'un local à la maison des moments de la vie

Le 23 avril 2019, le Docteur Jean-Louis Muzembe et l'Administration communale d'Amay ont signé une convention de mise à disposition d'un local dans le cadre d'un projet de partenariat qui vise à enrayer la pénurie de médecins sur notre territoire communal.

A l'origine de ce partenariat, un constat alarmant, qui touche Amay mais aussi de nombreuses communes wallonnes : la pénurie de médecins généralistes.

Quelques chiffres clés

A Amay, nous dénombrons 14 médecins en activité pour 14.318 habitants. Le plus jeune médecin a 47 ans tandis que le plus âgé a 74 ans. La dernière arrivée d'un généraliste date de 1996. Il y a 4 médecins généralistes de plus de 65 ans. En 2024, si aucune mesure n'est prise, il restera 4 médecins en activité sur notre commune.

Synergie entre les Autorités communales et les médecins généraliste Amaytois

Alarmés par les médecins Amaytois et sur base de ces projections chiffrées, l'Administration communale (par le biais de son Plan de Cohésion Sociale), le

Collège Communal et une délégation de médecins généralistes Amaytois se sont concertés afin de co-construire un projet répondant à ce manque et aux attentes en matière de soins de santé des citoyens Amaytois.

Installation d'un nouveau médecin à Amay

Avec 11 années d'expérience à son actif, dont 2 ans de formation, spécialisation en médecine générale et d'urgence, nous accueillons le docteur Jean-Louis Muzembe, médecin généraliste dans le centre d'Amay, dès le 29 avril prochain.

En concertation avec notre Bourgmestre, Jean-Michel Javaux, Catherine Delhez, échevine des Affaires sociales, Luc Huberty, échevin en charge de la Santé ainsi que plusieurs médecins, un partenariat local permettant l'installation d'un cabinet au sein de la « Maison des Moments de la Vie » s'est concrétisé et a été formalisé par la signature d'une convention de mise à disposition ce mardi 23 avril 2019.

Organisation des consultations : Prise de rendez-vous

Le Dr. Muzembe dispose d'un agenda en ligne. On peut le joindre également par téléphone. Il laissera aussi quelques plages libres, fin de matinée et fin de soirée, pour des consultations sans rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, il pourra se déplacer à domicile.

Le fonctionnement de l'agenda en ligne est simple : il suffit de taper son nom sur le site www.doctena.be, de remplir un formulaire d'identification et on est redirigé vers son agenda pour fixer un rendez-vous. Le patient reçoit ensuite un SMS ou un e-mail de confirmation ainsi qu'un rappel la veille de la consultation.

Du point de vue de l'accessibilité, les patients bénéficient du parking de la Grand-Place. L'entrée du cabinet se fait par la porte située au n°3 de la Place A. Grégoire.

Le docteur J-L. Muzembe reçoit **dès le lundi 29 avril** selon l'horaire suivant :

Consultations libres et sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

www.doctena.be ou 0476/04 36 36

La « Maison des Moments de la Vie »

Grâce à un appel à projet du gouvernement wallon à destination des communes rurales et semi-rurales de Wallonie, auquel l'Administration communale avait répondu, qui vise à enrayer la pénurie de généralistes et garantir un accès équitable aux soins de santé, **un aménagement complet du rez-de-chaussée de la Maison des Moments de la Vie a été réalisé et permet d'accueillir les patients dans des conditions optimales.**